

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED - 662

EXEMPLAIRE N° 180
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
5 mai 1956

~~NATO SECRET~~
~~PROCES-VERBAL~~
~~C-R(56)23~~

Procès-verbal de la séance du Conseil tenue au
Palais de Chaillot, Paris XVIIe, le samedi 5 mai 1956 à 15 heures

PRESENTS

Président : S. E. M. K. Gudmundsson (Islande)

Vice-Président

Secrétaire Général : The Lord Ismay

ALLEMAGNE

S. E. M. H. von Brentano (Ministre Fédéral des Affaires
Etrangères)
S. E. M. H. Blankenhorn (Représentant Permanent)

BELGIQUE

S. E. M. P. H. Spaak (Ministre des Affaires Etrangères)
S. E. M. A. de Staercke (Représentant Permanent)

CANADA

The Hon. L. B. Pearson (Secrétaire d'Etat aux Affaires
Etrangères)
S. E. M. L. D. Wilgress (Représentant Permanent)

DANEMARK

S. E. M. H. C. Hansen (Président du Gouvernement et
Ministre des Affaires Etrangères)
S. E. M. M. A. Wassard (Représentant Permanent)

ETATS-UNIS

S. E. M. J. Foster Dulles (Secrétaire d'Etat)
S. E. M. G. W. Perkins (Représentant Permanent)

FRANCE

S. E. M. C. Pineau (Ministre des Affaires Etrangères)
S. E. M. A. Parodi (Représentant Permanent)

GRECE

S. E. M. S. Theotoky (Ministre des Affaires Etrangères)
S. E. M. M. Melas (Représentant Permanent)

ISLANDE

S. E. M. H. G. Andersen (Représentant Permanent)

~~NATO SECRET~~

ITALIE

S.E. M. G. Martino (Ministre des Affaires Etrangères)
S.E. M. A. Alessandrini (Représentant Permanent)

LUXEMBOURG

S.E. M. J. Bech (Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères)
S.E. M. N. Hommel (Représentant Permanent)

NORVEGE

S.E. M. H. Lange (Ministre des Affaires Etrangères)
S.E. M. J. Boyesen (Représentant Permanent)

PAYS-BAS

S.E. M. J.W. Beyen (Ministre des Affaires Etrangères)
Jonkheer A.W.L. Tjarda van
Starckenborgh Stachouwer (Représentant Permanent)

PORTUGAL

Prof. Dr. P. Cunha (Ministre des Affaires Etrangères)
Comte de Tovar (Représentant Permanent)

ROYAUME-UNI

The Rt. Hon. Selwyn Lloyd (Secrétaire d'Etat aux Affaires
Etrangères)
Sir Christopher Steel (Représentant Permanent)

TURQUIE

S.E. M. Fuat Köprülü (Ministre des Affaires Etrangères)
S.E. M. Nuri Birgi (Secrétaire Général, Ministère des
Affaires Etrangères)

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Baron A. Bentinck (Secrétaire Général Délégué)
M. G. Cosmelli (Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Politiques)
M. F.D. Gregh (Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Economiques et Financières)
M. J. Murray Mitchell (Secrétaire Général Adjoint pour la
Production et la Logistique)
The Lord Coleridge (Secrétaire Exécutif)

EGALEMENT PRESENT

Général D.H. Buchanan (Bureau de Liaison du Groupe Permanent)

SOMMAIRE

<u>Point</u>	<u>Objet</u>	<u>Page No.</u>
I.	Etude de l'application donnée à l'Article 2 du Traité (suite)	4
II.	Examen du deuxième projet de communiqué final préparé par le Groupe de travail	4
III.	Politique d'information de l'OTAN.	5
IV.	Mandat du Groupe des trois Ministres	6
V.	Examen des autres questions d'intérêt commun soulevées par le situation internationale	6
VI.	Développement de la coopération non militaire entre pays OTAN	15
VII.	Communiqué final	15

NATO CONFIDENTIEL

I. ETUDE DE L'APPLICATION DONNEE A L'ARTICLE 2 DU TRAITE (Suite)

1. M. THEOTOKY (Grèce) estime que l'attention du Conseil devrait se concentrer présentement sur trois domaines distincts. Sur le plan militaire d'abord, il convient d'observer que les principes staliniens restent à l'ordre du jour en URSS et que le danger militaire conserve donc la priorité absolue. Il importe donc de maintenir l'effort de défense même si l'on suppose qu'un véritable changement de la politique soviétique est probable.

2. Sur le plan politique, les problèmes sont de deux ordres. Il y a d'abord le problème de la politique atlantique à l'égard de l'URSS. Il est difficile de concevoir une procédure dont l'application permette l'exercice d'une politique atlantique commune mais l'action de l'OTAN vis-à-vis de l'URSS doit pouvoir être concertée et il convient que l'URSS comprenne qu'elle a affaire non plus exclusivement à l'interlocuteur du moment mais à un concert de nations.

3. En ce qui concerne les problèmes que pose la politique des membres de l'Alliance les uns vis-à-vis des autres, dans la mesure où des conflits existent soit en fait, soit en puissance, il importe de les examiner soit lorsqu'ils se posent, soit par anticipation de façon à créer une harmonie au sein de l'OTAN. Il y aura lieu peut-être d'envisager à cet effet un organisme de coordination.

4. Enfin, en ce qui concerne l'extension des obligations découlant de l'application de l'Article 2 du Traité, sans doute pour répondre aux nouvelles tendances de la politique soviétique il y aura lieu de contribuer au développement économique des pays défavorisés. Il n'en reste pas moins qu'au sein même de l'OTAN il existe des nations sous-développées auxquelles d'ailleurs on demande déjà de gros sacrifices au titre de la défense commune alors que dans le même temps on se propose de leur en demander de nouveaux au titre de l'Article 2.

5. De l'avis de M. Thotoky, il serait inopportun de créer un nouvel organisme chargé d'exécuter les décisions prises au titre de l'Article 2 alors qu'il existe d'autres organisations internationales compétentes en matière d'aide économique et technique. Ceci dit, il appartient à l'OTAN d'établir dans le cadre de l'Article 2 un ordre de priorité suivant lequel l'aide aux pays défavorisés de l'OTAN prendrait le pas sur celle qu'il importe de donner aux autres pays sous-développés.

6. M. von BRENTANO (Allemagne) déclare être en mesure d'appuyer le Projet de résolution présenté par la Délégation de l'Italie. Toutefois, il propose un amendement de rédaction qui est accepté par le Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

7. Le CONSEIL:

prend note des déclarations des Ministres de la Grèce et de la République fédérale.

NATO CONFIDENTIEL

II. EXAMEN DU DEUXIEME PROJET DE COMMUNIQUE FINAL PREPARE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Document: FC/2

8. Le Conseil examine le texte du paragraphe 4 du deuxième projet de Communiqué, qui concerne les moyens propres à améliorer le processus des consultations politiques entre les membres de

l'OTAN, ainsi que celui du paragraphe relatif aux méthodes à suivre pour mettre en oeuvre l'Article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

9. Le CONSEIL:

invite le Groupe de travail sur le Communiqué Final à préparer un troisième projet en fonction des observations formulées par les Ministres au cours des débats.

NATO CONFIDENTIEL

III. POLITIQUE D'INFORMATION DE L'OTAN

Référence: Document C-M(56)18

10. M. PEARSON (Canada) souligne l'importance de l'information et de la propagande dans le cadre général des activités de l'OTAN. Or, les pays de l'OTAN ne sont pas encore parvenus à informer leur opinion publique, sans parler de celle des pays neutres ou non engagés, de l'importance du rôle joué par l'Organisation dans la défense de la liberté. Cette tâche n'est pas facile, car l'information aussi bien conçue soit-elle, ne peut porter de fruits que si elle repose sur une base solide de politique et d'action. M. Pearson croit que la plupart des gouvernements OTAN n'ont pas encore pris conscience du rôle que l'Organisation doit jouer en tant qu'organe international d'information. C'est regrettable, car l'efficacité des services nationaux d'information souffre d'un manque de coordination à l'échelon international. Aussi l'OTAN doit-elle examiner les mesures à prendre en vue de mieux coordonner ou centraliser l'information sur toutes les questions d'un intérêt commun. A cet égard, il convient de souligner en particulier que le risque d'agression militaire n'a pas encore disparu. Il faut également mettre l'accent sur l'interdépendance de tous les pays OTAN et souligner que toute faiblesse chez le plus petit d'entre eux affaiblit l'Alliance tout entière. La coordination de l'information est également nécessaire en cas de différend entre pays membres.

11. En conclusion, l'action de l'OTAN dans le domaine de l'information peut être grandement améliorée si l'Organisation consacre à cette fin une plus grande part de ses ressources. Si l'on se préoccupe davantage de coordonner et d'encourager les activités dans le domaine de l'information et si l'on établit des contacts plus étroits entre les divers services nationaux d'information et l'OTAN, des progrès considérables seront possibles.

12. M. LANGE (Norvège) pense que l'opinion publique pourrait acquérir une connaissance plus intime des travaux de l'OTAN si, de temps à autre, les Ministres des Affaires étrangères se réunissaient dans une capitale OTAN autre que Paris. Afin de limiter les dépenses, ces réunions pourraient être organisées sur une base restreinte en ce qui concerne l'importance des délégations.

13. Le CONSEIL:

- (1) prend note du document C-M(56)18;
- (2) prend note de la déclaration du Représentant du Canada consignée aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus;
- (3) invite le Conseil Permanent à examiner la suggestion du Représentant de la Norvège consignée au paragraphe 12 ci-dessus.

IV. MANDAT DU GROUPE DES TROIS MINISTRES

14. Les ministres s'accordent à estimer que certains paragraphes du projet de mandat du "Comité des Sages" pourront être incorporés dans le communiqué final. Il est également reconnu que les points visés dans les deux premiers paragraphes du projet sont couverts par le texte déjà présenté par le Groupe de travail sur le Communiqué Final.

15. M. LANGE (Norvège) pense que le Conseil doit réfléchir très sérieusement avant de créer un comité ministériel doté d'un mandat aussi large. Il suggère que le Conseil en session permanente examine le problème et fasse rapport aux ministres au cours d'une session qui pourrait se tenir dans deux mois environ.

16. Plusieurs ministres font observer qu'il y a eu des fuites en ce qui concerne la proposition provisoire de création d'un comité de trois ministres et qu'en conséquence le Conseil a eu pratiquement la main forcée sur ce point. Il faut que le mandat du comité ministériel soit mentionné dans le communiqué, puisque la décision de création du groupe de travail est désormais du domaine public.

17. Le CONSEIL:

invite le Groupe de travail sur le Communiqué Final à mettre au point une procédure permettant d'incorporer dans le communiqué final les parties du projet de mandat du groupe de travail ministériel qu'il jugera utile de mentionner.

NATO SECRET

V. EXAMEN DES AUTRES QUESTIONS D'INTERET COMMUN SOULEVEES PAR LA SITUATION INTERNATIONALE

A. Afrique du Nord

18. M. PINEAU (France) précise que pour trois raisons principales, le Gouvernement français est heureux de voir figurer à l'Ordre du jour de cette session les problèmes d'Afrique du Nord. En effet, à la différence de l'ONU, l'OTAN est une alliance au sein de laquelle il est normal que des gouvernements membres, solidaires les uns des autres, viennent exposer leurs problèmes nationaux. D'autre part, sur le plan de la sécurité des nations libres, l'Afrique du Nord revêt une importance telle qu'il est impossible à l'OTAN de ne pas se préoccuper des problèmes de sécurité qui se posent dans cette région. Enfin, le Gouvernement français a demandé aide à l'OTAN étant donné le fait qu'il a prélevé des troupes stationnées en Allemagne pour les envoyer en Afrique du Nord.

19. La défense des frontières de l'Est est moins gravement compromise qu'il ne paraît d'abord. C'est ainsi que rien n'a été modifié sur deux des trois points qui font l'objet des principaux engagements de la France; la chasse d'interception et la couverture radar du territoire. Sur le troisième point, l'engagement relatif aux troupes terrestres en Allemagne, la diminution est de l'ordre de 8.000 hommes. A ce sujet, il faut noter que le Gouvernement français a fait un effort considérable ainsi qu'en témoigne le rappel de certaines classes de réservistes.

20. En ce qui concerne le Maroc et la Tunisie, le Gouvernement français a voulu se montrer très libéral et a accordé l'indépendance à ces deux pays. Si on a voulu maintenir en outre la notion de l'interdépendance c'est par crainte que le pouvoir politique de ces pays ne soit pas à même de s'exercer sur tous les points du territoire.

21. Pour plusieurs raisons, le Gouvernement français a estimé impossible de faire le même geste à l'égard de l'Algérie.

22. La situation politique de l'Algérie a toujours été profondément différente de celle du Maroc et de celle de la Tunisie. Sans même faire appel à l'argument juridique de la division de l'Algérie en départements français, il faut observer qu'à aucun moment de l'Histoire il n'y a eu en Algérie de souveraineté, de gouvernement ou même d'administration nationales. Si donc la France abandonnait ses pouvoirs à l'Algérie, elle y laisserait un vide presque absolu.

23. D'autre part pour que la France puisse passer un accord politique, il lui faut un interlocuteur. Au Maroc, la France avait pour interlocuteurs le Souverain et les représentants de partis politiques tels que l'Istiqlal, le Parti démocratique de l'Indépendance qui représentent une large fraction de l'opinion. En Tunisie, il existe depuis toujours un souverain légitime, le Bey, et la France a pu négocier en outre avec les délégués d'un grand parti politique, le Néo-Destour.

24. Au contraire, en Algérie, la souveraineté appartient à la France; il n'y existe pas de parti représentatif de l'opinion. Les éléments d'opposition qui se sont dégagés ont eu pour seule activité concrète d'effectuer des embuscades contre les troupes françaises et des attentats contre la population civile musulmane et européenne. On n'y trouve donc pas d'interlocuteur au même titre qu'au Maroc et en Tunisie.

25. Un autre fait important est l'existence d'une importante population d'origine européenne (1.200.000 hommes) établie en Algérie depuis plus de cent ans, dans certains cas. Cette population, loin d'être tout entière d'origine française, se compose également d'Algériens d'origine espagnole, italienne, maltaise. Cette population a pour patrie l'Algérie et si on l'obligeait à quitter ce pays, elle ne retrouverait pas sans doute en France une patrie, une famille et des conditions de vie satisfaisantes pour elle. Ces 1.200.000 Algériens d'origine européenne vivent actuellement dans un état d'effervescence très particulière; ils sont prêts à éviter par tous les moyens, y compris la violence, d'être chassés du pays. De son côté, le Gouvernement français a le plus grand intérêt à éviter entre les deux groupes de population un conflit qui dégénérerait en une sanglante guerre civile.

26. Pour assurer la coexistence pacifique des deux groupes de population, diverses solutions peuvent se présenter à l'esprit. Si l'on adopte la solution préconisée par l'Armée de libération nationale, on arriverait à créer une Algérie indépendante fondée sur la domination de la majorité musulmane et sur une minorité d'origine européenne. Pour éviter dans ces conditions un conflit sanglant, on aboutit à une solution (qui trouve d'ailleurs déjà des échos et en Algérie et en France) qui consiste à diviser l'Algérie en deux parties : l'une, celle où la population européenne est prédominante qui comprend de grandes villes comme Alger et Oran et la région côtière qui les sépare; l'autre, où prédomine la population

musulmane, région de l'arrière pays très défavorisée économiquement par rapport à la première. L'adoption de cette solution revient à constituer un système très voisin de ce qui a été fait pour Israël et on recréerait en Afrique du Nord des conditions de conflit du même type qu'au Moyen-Orient. C'est ainsi que le gouvernement français est vivement opposé à la solution du partage.

27. Ce que préconise le Gouvernement français, c'est une solution qui ne soit pas imposée par lui, mais discutée avec des éléments représentatifs de la population que seules peuvent dégager des élections libres. Celles-ci sont très difficiles à organiser dans l'état d'insécurité actuelle. C'est cette situation qui a déterminé l'effort militaire destiné à diminuer l'insécurité et à créer des zones où puissent être organisées des élections au collège unique. Dans l'esprit du Gouvernement français il y aura lieu ensuite de discuter d'un statut de coexistence. Le Gouvernement français envisagera sans doute une solution de caractère fédéral dans le cadre de laquelle l'Algérie pourrait avoir un statut analogue à celui d'un land allemand ou d'un état américain. Une certaine autonomie musulmane serait réservée et des relations seraient établies avec la France à l'intention des populations d'origine française et pour assurer la sécurité.

28. Le Gouvernement français saisira toute occasion propre à permettre un règlement pacifique de la situation. Il souhaite ardemment la fin d'un conflit douloureux et onéreux dans l'intérêt de la France et du reste du monde libre.

29. Le CONSEIL:

prend acte de la déclaration du Ministre des Affaires
Etrangères de la France.

B. Moyen-Orient

30. M. KÖPRÜLÜ (Turquie) déclare que la situation politique au Moyen-Orient continue d'être extrêmement troublée et dangereuse pour la stabilité du monde libre. Des éléments de discorde locaux et la susceptibilité de certains pays qui ont récemment acquis leur indépendance, joints au fait que le Moyen-Orient tout entier est insuffisamment développé, créent un climat favorable aux activités subversives. La Russie soviétique profite largement de la situation pour chercher à semer la discorde entre les pays du Moyen-Orient. En outre, certains pays, et en particulier l'Egypte, poursuivent une politique qui, si ses objectifs sont différents, finit par servir directement les intérêts russes, et Moscou est heureux de laisser ces pays accomplir eux-mêmes cette mission de désagrégation.

31. Le Pacte de Bagdad constitue actuellement le seul instrument de défense contre la pénétration russe et la seule source d'espoir pour les pays qui souhaitent le bien-être et la stabilité du Moyen-Orient. Aussi ce Pacte est-il toujours violemment critiqué, non seulement par Moscou mais également par les dirigeants égyptiens, et ceux qui les suivent au nom du neutralisme. Toutefois, il n'y a aucun doute que les pays qui font opposition au Pacte de Bagdad par tous les moyens en leur pouvoir s'efforcent uniquement de créer un antagonisme et de faire naître un conflit dans cette région. Il

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

convient de rappeler à ceux qui critiquent le Pacte de Bagdad comme étant responsable de la tension qui règne au Moyen-Orient qu'il n'est pas la cause, mais bien la conséquence de cette tension. La deuxième réunion des Ministres du Pacte de Bagdad, qui s'est récemment tenue à Téhéran, a montré les résultats remarquables que cette organisation a déjà obtenus dans les domaines industriel, économique et militaire, de même que dans la défense de cette région.

32. M. Köprülü parle ensuite de la situation inquiétante qui règne en Afghanistan, où les Russes ont réussi à s'infiltrer par des voies économique et politique. La tension qui existe entre l'Afghanistan et le Pakistan constitue pour la paix un danger que la Turquie s'efforce d'éliminer. Il accompagnera prochainement le Premier Ministre de la Turquie qui va effectuer une visite officielle en Afghanistan et espère que, même s'ils ne parviennent pas à obtenir des résultats importants, ils réussiront du moins à faire obstacle à l'infiltration russe dans ce pays.

33. M. FOSTER DULLES (Etats-Unis) expose la politique suivie par les Etats-Unis au sujet de la tension qui règne entre Israël et ses voisins arabes. Les Etats-Unis courent le risque d'être entraînés dans une lutte de "prestige" en soutenant l'Israël contre une Egypte appuyée par l'URSS. En fait, aux Etats-Unis, certains milieux désirent accorder le maximum d'aide à Israël - ennemi éventuel de l'Egypte - qui n'est qu'un outil aux mains des communistes. Il est toutefois évident qu'un geste de cet ordre mettrait gravement en péril la paix du monde, et bien qu'il soit difficile de maintenir l'équilibre aux Etats-Unis en période électorale, le Gouvernement des Etats-Unis est extrêmement désireux d'éviter toute décision qui pourrait l'entraîner dans une lutte de prestige. Le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît parfaitement qu'il ne faut pas qu'Israël demeure démuné des moyens nécessaires pour repousser une invasion, mais estime qu'il ne serait pas justifié de lui fournir ces moyens et de combattre ainsi avec l'URSS par procuration.

34. M. SELWYN LLOYD (Royaume-Uni) pense comme M. Dulles que la situation qui règne en Palestine est extrêmement dangereuse. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est efforcé de convaincre les dirigeants russes au cours de leur visite en Grande-Bretagne, que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour éviter la guerre. En même temps, le Secrétaire Général des Nations Unies a fait oeuvre très utile sur place et semble avoir remporté un succès provisoire. Ce n'est pas assez toutefois, et avec l'aide que les chefs soviétiques ont promis d'apporter aux Nations Unies à cet égard, les Puissances Occidentales devront consulter M. Hammarskjöld quant au meilleur moyen de dissiper la menace de guerre au Moyen-Orient.

35. M. Selwyn Lloyd décrit ensuite la politique suivie au cours des dernières années par le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne les livraisons d'armes aux pays du Moyen-Orient. Cette politique consiste à fournir des armes par très petites quantités aux deux adversaires de façon à maintenir l'équilibre entre leur puissance militaire sans leur donner des moyens suffisants pour engager une guerre. La grande quantité d'armes fournie par le bloc communiste a maintenant rompu l'équilibre, mais le Gouvernement du Royaume-Uni estime que sa politique reste la meilleure.

36. Le Représentant du Royaume-Uni parle ensuite du Pacte de Bagdad, que le Royaume-Uni considère comme un élément essentiel du barrage contre l'infiltration communiste, non seulement dans le domaine militaire mais également dans le domaine économique. Le communiqué final de la réunion qui s'est tenue dernièrement à Téhéran mentionne les nombreux résultats obtenus par le Pacte de Bagdad depuis sa création récente. Le Royaume-Uni est déterminé à assurer le succès du Pacte de Bagdad, et estime que le barrage qu'oppose ce pacte à la pénétration russe dans cette zone en justifie amplement l'existence.

37. M. PINEAU (France) déclare que son Gouvernement se trouve dans une position délicate au sujet de la livraison d'armes au Moyen-Orient. Etant donné la situation en Algérie, la France désire éviter toute nouvelle cause de friction avec le monde arabe. Or tout envoi d'armes de France en Israël provoque des réactions violentes au Caire.

38. Depuis quelques mois, la France a été seule à fournir à Israël les armes dont ce pays a grand besoin, mais le moment est arrivé où, du point de vue politique, elle ne peut plus assurer seule ces livraisons. Le Gouvernement français estime donc que le moment est venu où d'autres pays doivent se joindre à la France pour aider Israël à rester capable de se défendre. L'élaboration d'une politique commune à cet égard est extrêmement souhaitable.

39. M. PEARSON (Canada) déclare que son Gouvernement est également intéressé à la solution de ce problème, car il reçoit des deux parties des demandes pressantes d'armes. Il estime qu'on ne facilitera pas un règlement pacifique en décidant de fournir une grande quantité d'armes à l'une des parties et une quantité insignifiante à l'autre. Il apprécie à toute leur valeur les arguments exposés par M. Dulles, mais croit bon d'avertir le Conseil qu'Israël vit réellement dans l'angoisse. Un véritable règlement politique constitue la seule solution, et M. Pearson pense que le Secrétaire Général de l'ONU s'est engagé dans la bonne voie au cours des dernières semaines. Il semble qu'une solution pourrait être imposée aux deux antagonistes par l'intermédiaire de l'ONU.

40. M. THEOTOKY (Grèce) parle du problème délicat qui s'est posé à son Gouvernement au cours des derniers mois, en raison des demandes qui lui ont été soumises en vue de l'utilisation d'installations situées en territoire hellénique par des avions qui transportent probablement des armes destinées à l'une ou l'autre des deux parties. Le Gouvernement hellénique doit-il refuser ces facilités à l'une et l'autre des deux parties, ou les accorder également aux deux? Il demande au Conseil de lui donner une réponse directe sur ce point.

41. M. SPAAK (Belgique) estime que la politique suivie au Moyen-Orient par certains membres est dangereuse, en ce sens qu'elle tend à fournir des armes aux deux parties. Maintenant que les relations avec l'URSS semblent s'être légèrement améliorées, ne serait-il pas possible de chercher à résoudre le problème au moyen du désarmement, plutôt que par une course aux armements?

42. M. SELWYN LLOYD (Royaume-Uni) reconnaît la valeur des observations formulées par le Ministre des Affaires étrangères de la Belgique. Selon lui, l'essentiel est d'abord d'empêcher la guerre d'éclater au Moyen-Orient; à cet égard, la visite du Secrétaire Général de l'ONU a eu de bons résultats. Ce n'est toutefois qu'une première étape. La deuxième doit être un règlement politique, qui n'est possible, à son avis, que dans le cadre de l'ONU.

43. M. THEOTOKY (Grèce) déclare que la question concrète qu'il a posée est restée sans réponse. Si le Gouvernement hellénique ne reçoit pas de directives du Conseil à cet égard, il se verra contraint de prendre les mesures qu'il jugera appropriées en réponse aux demandes qu'il a reçues, et ne s'estimera responsable envers l'OTAN d'aucune des décisions qu'il pourra être amené à prendre.

44. Le PRESIDENT déclare qu'il s'agit d'une question que le Conseil en session permanente pourrait examiner d'urgence.

45. Le CONSEIL:

- (1) prend note des déclarations prononcées au cours de l'examen des problèmes qui se posent au Moyen-Orient;
- (2) décide que le Conseil en session permanente examinera d'urgence le problème soulevé par le Ministre des Affaires étrangères de la Grèce.

C. Extrême-Orient

46. M. FOSTER DULLES (Etats-Unis) s'est rendu dans certains pays qui ne font peut-être pas partie de l'Extrême-Orient proprement dit: l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde. La situation y est alarmante, car l'Afghanistan semble menacé de devenir un satellite communiste, ce qui inquiète le Pakistan. La détermination du Pakistan de se défendre contre cette éventualité alarme à son tour l'Inde. Les dirigeants russes, au cours de leur récent voyage en Inde, ont exploité ces craintes et ont encouragé l'Inde en déclarant que le Cachemire lui appartenait.

47. En ce qui concerne la situation au Viet-Nam, aux Philippines, à Formose et au Japon, M. Dulles croit que ces pays redoutent vraiment la possibilité de tomber sous la domination communiste, et craignent que la politique suivie par les puissances occidentales n'aggrave le danger en augmentant sans s'en rendre compte le prestige de la Chine communiste. La perte de ces régions importantes bouleverserait véritablement l'équilibre des forces en Extrême-Orient. Les pays qu'il a mentionnés résistent, soutenus par l'espoir que l'Ouest, et surtout les Etats-Unis, les soutiendront. Toutefois, la situation dans cette région du monde est loin d'être satisfaisante. Enfin rien ne donne à penser que le communisme chinois adopte un ton plus conciliant, comme le communisme russe. Les Chinois continuent à ne compter que sur la puissance militaire et la force.

48. M. BEYEN (Pays-Bas) voudrait dire à ce propos quelques mots sur l'Indonésie. La situation dans cette région ne fait peser à l'heure actuelle aucun danger sur la paix, mais le Conseil de

l'OTAN doit connaître certains faits relatifs à l'Indonésie. M. Beyen ne croit pas qu'une véritable antipathie nationaliste se soit développée au cours des dix dernières années dans cette région, en dépit peut-être d'une hostilité générale vis-à-vis de la race blanche. Le Gouvernement des Pays-Bas a accordé son indépendance à l'Indonésie mais celle-ci ne lui en a su aucun gré. Au contraire, le peuple indonésien est en proie à la déception, et dans une certaine mesure au ressentiment. Il semble à peine capable de se rendre compte qu'il est indépendant. De plus, on s'efforce de lui faire croire qu'il doit son indépendance à ses efforts et non à la bonne volonté du Gouvernement des Pays-Bas. Tout ceci crée une atmosphère générale de mécontentement que les communistes essaient d'exploiter, et M. Beyen souhaite que ses collègues comprennent les raisons véritables du malaise dont souffre cette région.

49. Le CONSEIL:

prend note des déclarations des Ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis et des Pays-Bas.

D. Allemagne

50. M. von BRENTANO (Allemagne) souligne qu'aucune modification des intentions de l'URSS à l'égard de l'Allemagne ne s'est manifestée depuis la dernière conférence de Genève. Comme auparavant, le Gouvernement de la République fédérale est périodiquement invité à entrer en pourparlers avec le Gouvernement de Pankow. De plus, les entretiens qui ont eu lieu à Londres avec Boulganine et Khrouchtchev montrent que les Soviétiques pratiquent une politique toujours aussi intransigeante. A ce propos, M. von Brentano remercie le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir essayé de provoquer un assouplissement de l'attitude des Soviétiques à l'égard du problème allemand. Il remercie également les Gouvernements de la France et de l'Italie des déclarations faites il y a quelques jours à Paris et qui témoignent de leur solidarité vis-à-vis du Gouvernement fédéral. Le Gouvernement fédéral, pour sa part, a fréquemment renouvelé des déclarations qui expriment un point de vue inchangé, notamment en ce qui concerne l'inséparabilité du problème des élections libres dans toute l'Allemagne par rapport à celui de la sécurité et du désarmement. Il va sans dire que tous les problèmes qui intéressent les relations de la République fédérale avec l'URSS continueront d'être examinés en liaison étroite avec les membres de l'Alliance atlantique.

51. M. von Brentano poursuit en exprimant la satisfaction que lui cause l'obligation où se trouve le Gouvernement soviétique de tenir compte plus largement du désir de paix de la population russe. Ceci dit, il n'est pas convaincu que cette nouvelle politique soit déterminée par un véritable amour de la paix. Elle ressortit plutôt à un désir de consolider et d'étendre la sphère d'influence soviétique par des méthodes plus raffinées. Il est indispensable, de l'avis du Gouvernement fédéral, de s'en tenir au programme de défense arrêté au sein de l'Alliance. Conformément à ce programme, la mise sur pied des contingents ne cesse de se poursuivre et 95.000 hommes environ seront sous les armes à la fin de l'année. Enfin, la préparation législative nécessaire à l'instauration du service militaire obligatoire est désormais assez avancée pour que le vote des lois correspondantes puisse intervenir avant les vacances parlementaires.

52. Le CONSEIL:

prend note de la déclaration du Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

E. Désarmement

Document: C-M(56)57(Révisé)

53. M. PEARSON (Canada) regrette qu'il ne reste que peu de temps pour examiner la question très importante du désarmement. Le Sous-Comité de la Commission du Désarmement des Nations Unies qui siège à Londres depuis le 19 mars, a suspendu ses travaux la veille de la présente session du Conseil et fera prochainement rapport aux Nations Unies. Les résultats obtenus n'ont pas été aussi fructueux que l'on pouvait l'espérer lorsque les Russes ont formulé les propositions qui ont conduit à l'institution du Sous-Comité. Le Gouvernement soviétique a refusé de revenir sur la position qu'il a prise au Sous-Comité le 27 mars. Le document C-M(56)57(Révisé) expose en détail les raisons pour lesquelles l'accord n'a pas été possible. Ce document indique en outre, que, de l'avis des quatre pays OTAN représentés au Sous-Comité, l'oeuvre entreprise ne doit pas être abandonnée et que de nouveaux efforts devront être déployés en vue d'un accord. Ces quatre pays ont souligné leur désir et leur détermination de mettre en oeuvre tous les moyens dont ils disposent dans ce domaine. M. Pearson estime que la position adoptée par les Alliés occidentaux doit être rendue publique afin qu'il ne soient pas tenus responsables d'un échec final des discussions.

54. Néanmoins, les entretiens de Londres ont été utiles en ce sens qu'ils ont donné aux puissances alliées un aperçu de la politique et de la tactique de l'URSS sur une question très importante, à une période significative de l'évolution du bloc soviétique.

55. M. LANGE (Norvège) estime que le problème du désarmement doit rester inscrit à l'Ordre du jour du Conseil de l'OTAN. Il propose donc de renvoyer le document C-M(56)57(Révisé) au Conseil en session permanente et, au besoin, de le soumettre pour observation aux divers gouvernements membres. Comme le Représentant du Canada, il attache une grande importance à l'aspect psychologique de la question. Le problème auquel le monde libre doit faire face consiste à déterminer le meilleur moyen de présenter la position qu'il a prise, afin que le monde sache sur qui retombe la responsabilité de l'échec.

56. M. SELWYN LLOYD (Royaume-Uni) pense que la propagande soviétique s'efforcera de convaincre l'opinion publique que l'URSS a accepté la proposition initiale des puissances occidentales, mais que celles-ci sont ensuite revenues en arrière et ont rendu ainsi tout accord impossible. Les Russes feront valoir que le Gouvernement des Etats-Unis a refusé de ramener ses forces au-dessous du chiffre de deux millions et demi, alors que les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France avaient proposé à l'origine le chiffre d'un million et demi. La vérité est que les Etats-Unis proposent une réduction à deux millions et demi, à titre de premier stade du processus de désarmement, tandis que les Soviets proposent un chiffre

de un million et demi à titre définitif. Bien plus, aucune déclaration des Soviets ne permet de supposer qu'ils accepteraient autre chose qu'un système de contrôle artificiel. En effet, ils ont nettement fait savoir qu'ils n'accepteront jamais de doter les équipes de contrôle de pouvoirs effectifs. Ces équipes seraient uniquement habilitées à faire rapport au Conseil de Sécurité, où l'URSS a le droit de veto. En outre, d'après les Soviets, le désarmement devrait être mené à bien sans que les questions politiques en suspens aient été au préalable réglées, ce qui est une manière extrêmement irrationnelle d'aborder le problème. L'URSS refuse en outre tout examen de la question du contrôle des armes atomiques.

57. On peut donc dire que la position des puissances occidentales est parfaitement justifiée, mais qu'elles doivent étudier soigneusement la manière de la présenter à l'opinion publique mondiale. A cette fin, la proposition du Représentant de la Norvège sera sans aucun doute extrêmement utile.

58. M. FOSTER DULLES (Etats-Unis) déclare que son Gouvernement est persuadé que le fondement le plus solide pour le désarmement consisterait à combiner le meilleur système possible d'inspection au règlement des graves problèmes politiques qui continuent à mettre la paix en danger. M. Dulles sait qu'il n'a pas besoin de répéter combien les Etats-Unis désirent être délivrés d'une partie de la charge de leur effort de défense. En revanche, ils ne veulent pas désarmer pour la troisième fois dans des conditions qui ne favoriseraient pas la paix, comme ce serait le cas si le désarmement n'allait pas de pair avec un règlement des différends politiques.

59. Les Etats-Unis ont, dans le monde entier, des obligations qui exigent le maintien de troupes nombreuses à l'étranger et de forces de soutien encore plus nombreuses sur le territoire national. C'est pourquoi ils ne peuvent accepter de ramener l'effectif de leurs forces armées au-dessous du chiffre de 2.500.000 pendant la première phase du désarmement.

60. La question du système de contrôle est encore plus importante que celle de l'effectif des forces armées. Dans ce domaine, les Etats-Unis désirent éviter une répétition de la tactique frauduleuse qui a permis à la Corée du Nord de réarmer en profitant du fait que les commissions de contrôle ne disposaient pas de pouvoirs assez étendus. En l'absence de solutions politiques, les Etats-Unis insisteront pour que l'on établisse au moins un système de contrôle absolument sûr. Les Etats-Unis ont essayé à maintes reprises de résoudre le problème du désarmement, et s'ils ont échoué, c'est uniquement parce que les Soviets ne se sont pas montrés disposés à étudier les problèmes politiques et à accepter un système de contrôle efficace. Aussi les Etats-Unis se voient-ils dans l'obligation de conserver la puissance militaire nécessaire à leur sécurité et à celle de leurs alliés.

61. Le CONSEIL:

décide de renvoyer le document C-M(56)57(Révisé) au Conseil en session permanente pour un nouvel examen.

[La séance du Conseil est suspendue jusqu'à 22h30]

62. Le Conseil est ensuite saisi d'un projet de communiqué. Sur la base de ce projet, il prend les décisions de fond suivantes:

NATO SANS CLASSIFICATION

VI. DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION NON MILITAIRE ENTRE PAYS OTAN

A. Désignation d'un Comité de trois Ministres

63. Le CONSEIL juge que le moment est venu pour les membres de la Communauté Atlantique d'examiner activement quelles mesures ils pourraient prendre pour servir au mieux leurs intérêts communs.

64. Pour mettre le Conseil à même de mieux assumer ces tâches, les Ministres ont décidé:

- (1) de charger un Comité de trois Ministres de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'OTAN dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté Atlantique;
- (2) d'inviter M. Lester B. Pearson, M. G. Martino et M. H. Lange à siéger à ce Comité;
- (3) d'inviter le Comité à présenter son rapport cette année dans le plus court délai possible.

B. Mesures adoptées par le Conseil

65. En attendant, le CONSEIL a décidé:

- (1) d'examiner périodiquement les aspects politiques des problèmes économiques;
- (2) de renforcer la coopération économique entre pays membres, de s'efforcer d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et de développer les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être;
- (3) de donner instruction à ses représentants d'examiner conformément aux idées énoncées ci-dessus, les problèmes économiques et le plan proposé par M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères de France; les représentants permanents appelleront à collaborer un Comité de conseillers techniques qui travaillera sous leur autorité.

NATO SANS CLASSIFICATION

VII. COMMUNIQUE FINAL

66. Le CONSEIL approuve un texte de communiqué final pour publication immédiate (voir communiqué de presse).

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.